

**Les Œuvres de la Maison Dauphine**

**Procès-verbal de la 30e assemblée annuelle des membres**

 **tenue le 22 septembre 2021 à 17h30 au**

**Centre des congrès de Québec**

**1000, boul. René-Lévesque Est, Québec (Salles 206A et 206B)**

**Présences :**

***Membres***

Voir en annexe

***Invités***

Claude Marin, directeur général

Des membres du conseil d’administration de la Fondation Maison Dauphine et des membres du personnel des Œuvres de la Maison Dauphine assistaient également à l’assemblée.

1. **Mot de bienvenue**

Le quorum est atteint, l’assemblée annuelle des membres des Œuvres de la Maison Dauphine est ouverte à 17H30. Le président de l’assemblée, Bernard Hudon, souhaite la bienvenue à tous.

Monsieur Hudon présente le nouveau directeur général, Claude Marin, qui a remplacé Kenneth Risdon qui a pris sa retraite et qui a déployé de nombreuses heures pour La Dauphine et une charge de travail énorme. Sur invitation du président, les membres du conseil d’administration se présentent.

Le président fait part : que le conseil d’administration s’est réuni plus de fois que les années antérieures; que l’année 2020-2021 a été marquée, encore une fois, par la pandémie de COVID-19; que des subventions ont été versées, entre autres, pour financer un service d’hébergement d’urgence et le nouveau service des plateaux de travail. Il remercie les organismes subventionnaires la Ville de Québec, les gouvernements du Québec et du Canada et l’implication de la Fondation pour aider à mieux poursuivre la mission des Œuvres.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Anne Robitaille, appuyé par Charles-Étienne Pépin, d’adopter l’ordre du jour tel qu’il apparaît en annexe au présent procès-verbal. La proposition est **adoptée à l’unanimité**.

**3. Assemblée annuelle des membres du 23 septembre 2020**

**3.1 Adoption du procès-verbal de la 29e assemblée annuelle des membres tenue le 23 septembre 2020**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la 29e assemblée annuelle qui a été transmis aux membres le 20 septembre dernier par courrier électronique.

Il est proposé par Michel Stein, appuyé par Guy Parent d’adopter le procès-verbal de l’assemblée annuelle des membres tenue le 23 septembre 2020 tel que présenté. La proposition est **adoptée à l’unanimité**.

 **3.2 Affaires en découlant**

Aucun sujet en découlant.

**4. États financiers vérifiés et rapport de l’auditeur indépendant**

 **4.1 États financiers pour la période se terminant le 30 juin 2022**

Sur invitation du président, Simon Hamel de la firme Brassard Carrier Associés présente les états financiers audités remis aux membres le 20 septembre par courrier électronique. Il fait la lecture du fondement de l’opinion avec réserve et souligne les responsabilités de l’auditeur compris dans le rapport de l’auditeur indépendant. Il présente les produits, les charges, l’évolution des actifs nets et le bilan. Il souligne qu’il y a une note dans les notes complémentaires sur la pandémie laquelle, il n’y a pas eu d’impact significative. Il mentionne que la direction de l’organisme a affecté un montant de 100 000 $ de l’actif net non affecté vers l’affectation interne – acquisition d’immobilisations. Celle-ci a été créée pour l’acquisition éventuelle d’un immeuble dont la vocation sera consacrée à l’hébergement des jeunes itinérants.

Le président fait la lecture de la résolution. Il est proposé par Norman Jess, appuyé par André Potvin, d’adopter la résolution **OMD-AAM-2021-09-22-001** concernant les états financiers audités au 30 juin 2021. La proposition est **adoptée à l’unanimité**.

* 1. **Rapport de l’auditeur indépendant sur les états financiers au 30 juin 2020**

Le point a été traité au point 4.1.

*Il est proposé par Charles-Étienne Pépin, appuyé par André Potvin d’ajourner l’assemblée à 17h47 pour la présentation des états financiers de la Fondation Maison Dauphine.*

*À 17h56, il est proposé par Anne Robitaille, appuyé par Charles-Étienne Pépin de reprendre l’assemblée annuelle des membres des Œuvres de la Maison Dauphine.*

**5. Rapport annuel d’activités 2020-2021**

Les membres ont reçu le 21 septembre dernier par courrier électronique le Rapport annuel d’activités 2020-2021 des Œuvres de la Maison Dauphine.

Sur invitation du président d’assemblée, le directeur général, Claude Marin, présente le Rapport annuel d’activités 2020-2021. Il fait un survol sur les activités de : l’hébergement d’urgence, le service de liaison, le Local, le Service Spécialisé Jeunes (JAD), l’École de la Rue, le service alimentaire et les services administratifs.

Monsieur Marin souligne particulièrement que La Dauphine :

* doit s’ajuster aux problèmes grandissant de santé mentale;
* offre de l’hébergement d’urgence 24 heures sur 7 jours;
* offre le service des plateaux de travail (aide-toilettage d’animaux domestiques de compagnie et entretien ménager d’immeuble) permettant une entrée dans le marché du travail;
* offre différents services par l’entremise de l’École de la Rue;
* travaille sur le projet d’un immeuble pour de l’hébergement transitoire.

Le président fait la lecture de la résolution. Il est proposé par Guy Parent, appuyé par Michel Stein, d’adopter la résolution **OMD-AAM-2021-09-22-002** concernant l’adoption du Rapport annuel d’activités 2020-2021 tel que soumis. La proposition est **adoptée à l’unanimité**.

1. **Nomination de la firme de vérification externe pour les exercices se terminant le 30 juin 2022**

Sur recommandation du conseil d’administration, il est proposé par Norman Jess, appuyé par Charles-Étienne Pépin d’adopter la résolution **OMD-AAM-2021-09-22-003** concernant la nomination de la firme de vérification externe, Brassard Carrier et Associés, pour l’année se terminant le 30 juin 2022. La proposition est **adoptée à l’unanimité**.

1. **Ratification des actes posés par les administrateurs et dirigeants de la Corporation depuis la dernière assemblée annuelle des membres**

Les membres ont reçu le 20 septembre dernier par courrier électronique la liste des décisions prises et les actes posés par le conseil d’administration et par les dirigeants de l’année 2020-2021. Aucune question n’a été posée par les membres.

Il est proposé par André Potvin, appuyé par Guy Parent d’adopter la résolution **OMD-AAM-2021-09-22-004** concernant la ratification des décisions prises et des actes posés par le conseil d’administration et par les dirigeants au cours de l’année 2020-2021. La proposition est **adoptée à l’unanimité.**

1. **Élection des membres au conseil d’administration**

Le président de l’assemblée mentionne qu’en conformité avec l’entente de partenariat avec la Compagnie de Jésus, celle-ci a renouvelé le mandat de Bernard Hudon. Il ajoute que la Compagnie de Jésus nomme 2 personnes à siéger au conseil d’administration des Œuvres. La 2e personne est Marc Rizzetto. Il mentionne que le nombre de membres au C.A. est de 9.

Le président d’assemblée mentionne les membres dont le mandat vient en échéance en 2021 : Norman Jess, Charles-Étienne Pépin et André Potvin. MM Jess et Pépin ont accepté de renouveler leur mandat tandis qu’André Potvin ne le renouvellera pas. Les Œuvres ont reçu une candidature pour siéger au conseil d’administration, il s’agit de Bernard Poulin.

Sur proposition d’Anne Robitaille, appuyée par Guy Parent, il est résolu à l’unanimité de renouveler pour 2 ans les mandats de Norman Jess, de Charles-Étienne Pépin et de nommer au conseil d’administration Bernard Poulin.

1. **Varia**

 Sur invitation du président d’assemblée, un jeune fréquentant La Dauphine et membre des Œuvres suggère aux membres du conseil d’administration de réviser les règlements généraux pour qu’un jeune de La Dauphine siège au conseil d’administration. Le président reçoit cette suggestion et fait part que le dossier sera discuté lors d’un conseil d’administration des Œuvres.

 Le président invite les membres à participer à l’Encan virtuel organisé par la Fondation Maison Dauphine qui se tiendra du 24 septembre au 10 octobre 2021.

 Monsieur Hudon félicite les 2 conseils d’administration les Œuvres et la Fondation pour le travail accompli durant l’année 2020-2021 de même que le personnel.

 Monsieur Hudon souligne le départ de Lucille Ruest qui agissait comme assistante au secrétaire de la corporation. Au nom du conseil d’administration, il la remercie de son professionnalisme et sa disponibilité au cours de ces 6 dernières années.

1. **Levée de la séance**

Il est proposé par Anne Robitaille, appuyé par Maude Desharnais, de lever la séance de l’assemblée annuelle des membres à 18h20. La proposition est **adoptée à l’unanimité.**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Bernard Hudon Maude Desharnais

 Président Secrétaire



**Les Œuvres de la Maison Dauphine**

**Présences à l’assemblée annuelle des membres 22 septembre 2021**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Desharnais, Maude | Dugas, Joan | Hudon, Bernard |
| Jess, Norman | Munger, Jessika | Parent, Guy |
| Pépin, Charles Étienne | Potvin, André | Poulin, Bernard |
| Rizzetto, Marc | Robitaille, Anne | Ruest, Lucille |
| Stein, Michel |  |  |

**ORDRE DU JOUR**

**30e Assemblée annuelle des membres**

**le mercredi 22 septembre 2021 à 17 h 30**

**Centre des congrès de Québec**

**1000, Boul. René Lévesque Est, Québec (Salles 206A et 206B)**

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assemblée annuelle des membres du 23 septembre 2020
	1. Adoption du procès-verbal de la 29e assemblée annuelle des membres tenue le 23 septembre 2020
	2. Affaires en découlant
4. États financiers vérifiés et rapport de l’auditeur indépendant
	1. États financiers pour la période se terminant le 30 juin 2021
	2. Rapport de l’auditeur indépendant sur les états financiers au 30 juin 2021
5. Rapport annuel d’activités 2020-2021
6. Nomination de la firme de vérification externe pour l’exercice se terminant le 30 juin 2022
7. Ratification des actes posés par les administrateurs et dirigeants de la Corporation depuis la dernière assemblée annuelle des membres
8. Élection des membres au conseil d’administration
9. Varia
10. Levée de la séance



**Les Œuvres de la Maison Dauphine**

**Résolution OMD-AAM-2021-09-22-001**

**concernant l’adoption des états financiers audités au 30 juin 2021**

*Adoptée lors de la 30e assemblée annuelle des membres*

*régulièrement convoquée et tenue le 22 septembre 2021*

**Considérant** l’article 11 du règlement no.1 (règlements généraux) (version consolidée le 10 avril 2014) qui stipule que les membres de la corporation doivent recevoir en assemblée annuelle les états financiers vérifiés pour l’exercice précédent;

**considérant** les responsabilités du conseil en matière de gestion générale de la corporation tel que le stipule le mandat du conseil et la recommandation du conseil aux membres d’adopter les dits états financiers (**Résolution** **OMD-CA-2021-08-25-003)**;

**considérant** l’avis de l’auditeur indépendant à l’effet que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation Les Œuvres de la Maison Dauphine au 30 juin 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l’exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif;

**considérant** que les bailleurs de fonds principaux des Œuvres de la Maison Dauphine (Ministère de la Santé et des Services sociaux et Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur du gouvernement du Québec) requièrent que les états financiers annuels des Œuvres soient adoptés par les membres lors de leur assemblée annuelle.

Sur proposition de monsieur Norman Jess, appuyée par monsieur André Potvin, il est résolu à l’unanimité:

**D’** adopter les états financiers des Œuvres de la Maison Dauphine pour l’exercice 2020-2021;

**d’** autoriser le président et le trésorier à signer lesdits états financiers.

Maude Desharnais

Secrétaire



**Les Œuvres de la Maison Dauphine**

**Résolution OMD-AAM-2021-09-22-002**

**concernant le rapport annuel d’activités 2020-2021**

*Adoptée lors de la 30e assemblée annuelle des membres*

*régulièrement convoquée et tenue le 22 septembre 2021*

**Considérant** que les bailleurs de fonds principaux des Œuvres de la Maison Dauphine (Ministère de la Santé et des Services sociaux et Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur du gouvernement du Québec) requièrent que le rapport annuel d’activités des Œuvres soit adopté par les membres lors de leur assemblée annuelle;

**considérant** le rapport annuel d’activités soumis par la direction générale avec la documentation rendue disponible selon les modalités prévues dans la convocation;

**considérant** la recommandation favorable du conseil d’administration **(Résolution OMD-CA-2021-08-25-001)**.

Sur proposition de monsieur Guy Parent, appuyée par monsieur Michel Stein, il est résolu à l’unanimité :

**D’** adopter le rapport annuel d’activités des Œuvres de la Maison Dauphine pour l’année 2020-2021.

Maude Desharnais

Secrétaire



**Les Œuvres de la Maison Dauphine**

**Résolution OMD-AAM-2021-09-22-003**

**concernant la nomination de la firme de vérification externe pour l’exercice 2022**

*Adoptée lors de la 30e assemblée annuelle des membres*

*régulièrement convoquée et tenue le 22 septembre 2021*

**Considérant** l’article 11 des règlements généraux #1 (version consolidée en date du 10 avril 2014) confie aux membres en assemblée annuelle le soin de nommer la firme de vérification externe de la corporation.

Sur proposition de monsieur Norman Jess, appuyée par Charles-Étienne Pépin, il est résolu à l’unanimité :

**De** reconduire la nomination de la firme Brassard Carrier Associés Inc, Société de comptables professionnels agréés, à titre de firme de vérification externe pour l’exercice se terminant les 30 juin 2022.

Maude Desharnais

Secrétaire



**Les Œuvres de la Maison Dauphine**

**Résolution OMD-AAM-2021-09-22-004**

**pour ratifier les décisions prises et les actes posés**

**par le conseil d’administration et par les dirigeants 2020-2021**

*Adoptée lors de la 30e assemblée annuelle des membres*

*régulièrement convoquée et tenue le 22 septembre 2021*

**Considérant** l’article 11 du règlement no.1 (règlements généraux) (version consolidée le 10 avril 2014) qui stipule qu’il appartient à l’Assemblée annuelle de la corporation de ratifier les actes posés par le conseil d’administration;

**considérant** la liste des décisions prises par le conseil d’administration en 2020-2021 incluse dans la documentation rendue disponible selon les modalités prévues dans la convocation.

Sur proposition de monsieur André Potvin, appuyée par monsieur Guy Parent, il est résolu à l’unanimité :

**De** ratifier l’ensemble des décisions prises et les actes posés par le conseil d’administration et par les dirigeants au cours de l’année 2020-2021

Maude Desharnais

Secrétaire